

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 016/2025
N° ordre à l'intérieur de la séance : 08-02

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents13
- votants17
- suffrages exprimés17
- majorité9
- pour17
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
14/03/2025

SÉANCE PUBLIQUE DU : 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-six mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOQ, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Laetitia YU-KOHLER, Inès CUNHA.

Absents : Brigitte BERT, Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE, Thierry BADEL, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION.

Pouvoir : Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Anne-Sophie LORIDAN donne pouvoir à Florence AUDON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Laetitia YU-KOHLER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARPI.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Considérant que le budget primitif 2025 du budget principal de la Commune doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire sur le projet de budget primitif 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Adopte**, pour l'exercice 2025, le budget primitif du budget principal de la Commune, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 782 691,62 €	5 782 691,62 €
Fonctionnement	2 916 083,43 €	2 916 083,43 €
Total	8 698 775,05 €	8 698 775,05 €

- **Précise** que le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

